

## **RAPPORT ANNUEL 2024**

### **LOI S-211 : LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT**

Chez **C.B.R. LASER INC.**, nous reconnaissons notre responsabilité en tant que grande entreprise de garantir que nos chaînes d'approvisionnement respectent les normes les plus élevées en matière de droits de la personne et de conditions de travail équitables. Nous nous engageons à prendre des mesures concrètes pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos opérations et chez nos fournisseurs. Voici les mesures de prévention que nous mettons en place :

- **Évaluation de la chaîne d'approvisionnement :**

Nous effectuons des évaluations de notre chaîne d'approvisionnement pour identifier les risques de travail forcé et de travail des enfants. Cela inclut l'examen des conditions de travail, des pratiques de recrutement et des politiques des fournisseurs.

- **Sélection responsable des fournisseurs :**

Nous accordons une importance primordiale à la sélection de fournisseurs qui partagent nos valeurs éthiques et notre engagement envers les droits de l'homme. Avant d'établir une relation avec un nouveau fournisseur, nous menons une évaluation de leurs pratiques en matière de travail, y compris leur conformité aux lois locales et aux normes internationales.

- **Signalement et traitement des violations :**

Nous encourageons activement les travailleurs et les parties prenantes à signaler toute violation présumée de nos politiques ou des normes en matière de travail. Nous avons mis en place des mécanismes de signalement confidentiels et nous nous engageons à enquêter sur toutes les allégations de manière transparente et à prendre des mesures correctives appropriées.

## **NOTRE ENTREPRISE**

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement chez C.B.R. LASER INC.

### **Structure**

L'entreprise existe depuis plus de 27 ans et a été fondée par Claude Beauvillier. Les activités de l'entreprise sont la découpe au laser ainsi que le pliage et la soudure. C.B.R. LASER INC. se démarque et est un chef de file dans son domaine d'expertise. L'entreprise compte plus de 400 employés dans les bureaux et sur les chantiers de construction.

### **Activités**

L'entreprise œuvre dans la province de Québec. L'entreprise opère dans 6 différentes usines dans la région de Plessisville et Princeville.

## **Chaîne d'approvisionnement**

Nous nous efforçons de travailler avec des fournisseurs et partenaires commerciaux qui partagent le même engagement envers l'éthique de travail. Nous sommes fiers de cultiver un environnement où des pratiques de gestion saines sont au cœur de notre mission. De la manière dont nous traitons nos employés à la façon dont nous gérons notre chaîne d'approvisionnement, nous accordons une attention particulière à chaque détail pour garantir que notre impact soit positif à toutes les étapes.

Nos fournisseurs offrent principalement les biens suivants :

- Acier et aluminium, notre matière première principale
- Machinerie (laser)
- Différents types de fournitures d'usine

## **OBJET : POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE ET LA PRÉVENTION DU TRAVAIL FORCÉ ET DU TRAVAIL DES ENFANTS**

Chez **C.B.R. LASER INC.**, nous croyons fermement en la dignité humaine, en l'éthique commerciale et en la responsabilité sociale. Dans le cadre de notre engagement envers ces valeurs, nous avons élaboré cette politique visant à protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes impliquées dans nos activités commerciales et à prévenir toute forme de travail forcé et de travail des enfants.

### **1. Respect des droits de la personne :**

Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de la personne tels qu'énoncés dans la Charte des droits et liberté de la personne. Cela inclut le droit à la liberté, à la sécurité et à la dignité.

### **2. Interdiction du travail forcé :**

Nous interdisons catégoriquement tout recours au travail forcé sous quelque forme que ce soit. Cela inclut le travail forcé involontaire et toute forme de servitude involontaire. Nous n'engageons aucun individu contre sa volonté. Nous ne tolérons pas non plus l'utilisation de la coercition, de la menace ou de la rétention de documents d'identification pour contraindre les travailleurs.

### **3. Chaîne d'approvisionnement responsable :**

Nous exigeons de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes normes élevées en matière de droits de la personne et du travail que nous appliquons au sein de notre entreprise. Nous nous efforçons de travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs et notre engagement envers les droits de la personne.

### **4. Conformité et évaluation :**

Nous procédons à des évaluations régulières de nos pratiques en matière de ressources humaines et de chaîne d'approvisionnement pour détecter et corriger toute violation potentielle. De plus, nous encourageons les audits indépendants pour garantir la conformité à nos normes.

## **5. Communication et transparence :**

Nous nous engageons à communiquer ouvertement et en toute transparence nos efforts pour protéger les droits de la personne et prévenir le travail forcé et le travail des enfants. Nous encourageons le dialogue avec nos parties prenantes sur ces questions.

Notre politique en matière des droits de la personne définit les grands principes adoptés par C.B.R. LASER INC. qui ont pour but de soutenir la reconnaissance des droits de la personne.

Culture de sécurité : Nous instaurons une culture de la sécurité sans compromis et mettons en place un système de gestion conçu pour réduire les risques et encourager l'amélioration continue.

Diversité : Nous célébrons la diversité des membres du personnel en tant que droit fondamental à l'égalité.

Non-discrimination : Nous avons comme priorité d'offrir un milieu de travail non discriminatoire et exempt de harcèlement. Cet engagement englobe nos rapports avec les fournisseurs et les entrepreneurs.

Conditions de travail concurrentielles : Il est important pour nous d'offrir des conditions de travail concurrentielles aux membres de notre personnel conformément aux lois locales applicables, y compris dans les contrats d'emploi individuels et dans les conventions collectives.

Droits d'association : Le droit fondamental d'adhérer à des associations de travailleurs et des syndicats est respecté pour les membres de notre personnel afin de faire entendre leur voix à chacun des niveaux de l'entreprise.

Chez **C.B.R. LASER INC.**, nous considérons cette politique comme un engagement essentiel envers nos principes fondamentaux et notre responsabilité en tant qu'acteur mondial. Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de la personne dans tous les aspects de nos opérations commerciales et nous travaillons pour créer un environnement où ces droits sont respectés et protégés.

## **ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES**

L'évaluation et la gestion des risques de recours au travail forcé et au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement sont essentielles pour assurer des pratiques commerciales éthiques et conformes à notre politique d'entreprise.

L'identification des risques :

- **Cartographie de la chaîne d'approvisionnement** : Nous identifions les différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement, y compris les fournisseurs directs et indirects.

- Évaluation des zones géographiques : Nous analysons les risques liés au travail forcé et au travail des enfants en fonction des régions géographiques, en utilisant des sources comme le rapport de l'Organisation internationale du travail.
- Profil des fournisseurs : Nous évaluons les fournisseurs avec qui nous faisons affaire en fonction de leur histoire et les pratiques de travail.

Gestion des risques :

- Code de conduite des fournisseurs : Nous établissons et communiquons clairement un code de conduite interdisant le travail forcé et le travail des enfants.
- Politiques internes : Nous adoptons des politiques interne fermes contre le travail forcé et le travail des enfants avec des sanctions pour non-respect.
- Formation : Dans le cadre du programme d'intégration de chaque nouvelle embauche, une formation sera donnée sur le respect du code de conduite de l'entreprise.

Le conseil d'administration de C.B.R. Laser inc. a approuvé le présent rapport conformément au sous-alinéa 11(4)b)i) de la Loi.

En vertu des exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné le contenu du présent rapport pour l'entité C.B.R. Laser inc. À ma connaissance et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que le contenu du présent rapport est véridique, exact et complet à tous égards importants, aux fins de la Loi, pour la période de référence mentionnée.

J'atteste ce qui précède en ma qualité de membre du Conseil d'administration de C.B.R. Laser inc.

Claude Beauvillier  
Président  
31 mai 2024



340, rte 116 Ouest, Plessisville (Qc), Canada G6L 2Y2  
Tel : 819-362-2095 / S.F : 1 877 354-7011  
Fax : 819 362-6244

[WWW.CBRLASER.COM](http://WWW.CBRLASER.COM)



DÉCOUPAGE AU LASER DÉCOUPAGE AU LASER TUBE DÉCOUPAGE AU JET D'EAU DÉCOUPAGE AU PLASMA  
OXYCOUPAGE DÉCOUPAGE SCIE À FER CHAMFREINAGE MANUEL CHAMFREINAGE PAR CNC PLASMA PLIAGE